LES HABITANTS DU VILLAGE BOUDHAR EXIGENT LA PRESENCE DE L'ANP POUR CONTRER LES TERRORISTES DU GSPC

De l'indifférence à la réprobation publique

La résistance citoyenne contre les islamistes armés se renforce. La population du village Boudhar, dans la commune de Si-Mustapha, donne l'exemple. Le pouvoir politique accompagnera-t-il ce mouvement ? Ces derniers jours, la presse locale de la wilaya de Boumerdès a fait état de la manifestation des villageois de Boudhar dans le centre de la wilaya de Boumerdès. Ces campagnards ont barré la route pour protester contre l'insécurité qui règne à la suite des nombreuses exactions commises par les islamistes armés, affiliés à El Qaida . Ils ont par conséquent réclamé le renforcement de la sécurité dans leur localité. La présence permanente d'un détachement de l'ANP dans leur localité de 2 700 habitants, distante du chef-lieu communal d'environ 2 kilomètres, était la principale doléance des insurgés.

Placée dans le contexte local, cette exigence est un point de repère par rapport à la position de certaines populations supposées réceptives des thèses islamistes. C'est incontestablement une mutation qui s'opère parmi ces franges populaires. De l'indifférence d'hier, la réprobation de l'islamisme se fait désormais publiquement et dans la transparence. La peur n'opère donc plus sur les citoyens ? Replaçons le contexte de Boudhar. Faisant face à des difficultés économiques et sociales, ayant également des soubassements sociologiques, une trentaine de jeunes, tous issus de ce village, ont rejoint les rangs du GSPC avant son allégeance à Oussama Ben Laden pour activer dans les seriates de la katibat El-Arkam, laquelle est, rappelons le, bien implantée dans le centre de la wilaya de Boumerdès. De par son sinistre bilan, cette phalange est la plus dangereuse et reste active. Par ailleurs, selon une source crédible, depuis 2008 à ce jour, 4 jeunes sont montés au maquis. Il est évident que le bilan laissé par ces terroristes et leurs émirs est lourd. Actuellement ils seraient, selon nos informations, moins d'une vingtaine à errer avec leurs complices dans le triangle allant du massif de Ouled-Ali, dans la commune de Si-Mustapha à l'ouest à la plaine de Leghata à l'est et à la forêt de Zemmouri au nord.

Le basculement

Durant le mois du Ramadan 2009, période que privilégient, pour des raisons idéologiques, les islamistes armés pour commettre plus d'attentats, un dangereux terroriste a été capturé par ces mêmes villageois et remis aux services de sécurité. Le terroriste en question, un certain Bouiri, originaire de Zemmouri, commune limitrophe de Si-Mustapha, était descendu du maquis pour assassiner le dernier frère d'une victime du GSPC. A cet acte citoyen, s'est ajouté la manifestation dans la rue.

Les autorités civiles et militaires sont ainsi interpellées pour soutenir cette population qui a fait fi du risque de représailles pour dénoncer en masse les actes terroristes. Pour l'heure, c'est la chef de daïra des Issers, Mme Ammour, à laquelle est rattachée la commune de Si-Mustapha, qui après avoir longuement discuter, en compagnie des élus locaux, avec les insurgés, apporte une réponse concrète sur le terrain. En effet, une enveloppe de 4 milliards de centimes est dégagée pour des aménagements urbains (éclairage public, réfection des routes et des bordures) dans ce village, reste des vestiges des VSA (Villages socialistes agricoles).

Elle entreprend, en outre, des démarches administratives pour inscrire dans le plan de développement, qui sera affecté à la localité, une école primaire de 7 classes. «Nous allons également faire un effort pour dégager une somme d'argent et réhabiliter le petit complexe sportif, rouvrir les annexes des PTT et du CFPA», dit-elle. Cependant la bonne volonté de Mme Ammour, à elle seule ne suffit pas. Ce commis de l'Etat n'a pas toutes les cartes en main pour agir en conséquence. Et pour cause, ce dernier ne détient malheureusement pas les atouts économiques, sociaux, culturels et financiers pour agir contre la pauvreté et la précarité, terreau des recruteurs islamistes. En effet, la victoire définitive contre le terrorisme et l'insécurité sera gagnée ou perdue à ce niveau. Il faut espérer que les détendeurs de la décision politique se manifestent pour soutenir Mme Ammour et d'autres responsables à faire de Boudhar et d'autres localités un nouvel ancrage de la mobilisation citoyenne contre les terroristes.

Abachi L.

PROCÈS DE L'AFFAIRE DU THON ROUGE VIVANT

8 ans de prison requis contre le secrétaire général du ministère de la Pêche

Le représentant du ministère public a requis 8 ans de prison ferme à l'encontre du secrétaire général du ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques (MPRH), 6 ans à l'encontre du directeur des pêches maritimes et océaniques du même ministère, et 5 ans pour le reste des accusés au nombre de 8 : 2 Algériens et 6 Turcs, patrons et armateurs de pêche, impliqués dans le trafic de thon rouge vivant, découvert en juin dernier au large d'Annaba. Ces derniers sont poursuivis pour «contrebande, pêche non autorisée dans les eaux territoriales algériennes, trafic d'influence et évasion fiscale».

Ces peines requises sont assorties d'une amende représentant dix fois la valeur du produit du délit estimé à 210 tonnes, ainsi que la saisie des bateaux. Devant la gravité de cette affaire, le procureur a également demandé l'ouverture d'une enquête complémentaire sur le dossier de la pêche du thon, couvrant les trois dernières années.

Confié à un magistrat de premier ordre à Annaba, le procès, ouvert mercredi en session spéciale, en présence de l'ambassadeur de Turquie en Algérie. Son Excellence Ahmet Necati Bigali, s'est poursuivi durant deux jours pleins pour permettre l'audition des 10 inculpés et des 4 témoins, employés au même ministère. Hassan Chérif Oglu, propriétaire du bateau *Akuadem 2*, qui remorquait la cage flottante dans laquelle était découverte le produit du délit et qui assurait en même temps la coordination de cette mission de transfert du thon vivant d'un thonier algérien, comportant deux autres bateaux *Serter Ahmet 2* et *Abdi Baba 3*, devait être le premier à passer à la barre. Il déclarera au juge qu'il est arrivé à Alger le 6 mai 2009, et qu'il avait rendu visite à l'ambassadeur de son pays et que le 18 du même mois, il a été reçu par le secrétaire général du ministère. Au cours de cette audience, «j'ai remis à ce dernier le programme pour bénéficier d'une autorisation d'achat de thon rouge pêché par des armateurs algériens. Le secrétaire général nous a confirmé que la pêche était libre pour les Algériens, tout en nous expliquant les modalités à entreprendre.» Le juge lui fera remarquer que les deux autres bateaux turcs sont entrés dans les eaux algériennes clandestinement. A la question de savoir s'il connaissait ses partenaires algériens et s'il les avait rencontrés en dehors du ministère, le patron turc dira avoir pris contact avec l'armateur algérien Sadoune Maâmar, bénéficiaire d'une autorisation verbale de pêche du thon rouge du secrétaire général, précisant qu'il avait informé les Douanes algériennes qu'il allait acheter du thon et non en pêcher. Le patron turc se dit être victime d'un complot fomenté par certains cadres du ministère, sans autre précision. Il fera savoir aussi au juge avoir déjà pêché en 2008 dans le cadre de la pêche conjointe entre armateurs algériens et étrangers et que la quantité qu'il avait pêchée durant cette campagne était de l'ordre de 465 tonnes de thon rouge vivant, ajoutant qu'il disposait d'une ferme aquacole à Izmir (Turquie) et que son bateau est immatriculé à l'ICCAT (Commission internationale de conservation des thonidés de l'Atlantique).

«Pourquoi avez-vous jeté l'ancre dans les eaux algériennes, après avoir informé la capitainerie du port d'Annaba que vous alliez rentrer à Izmir ?» interroge le juge. «Effectivement, nous avons déclaré notre départ à Izmir, mais nous sommes restés au large des côtes d'Annaba. Cela nous est permis par les lois maritimes», reconnaît le patron turc. Les 5 autres Turcs impliqués dans cette affaire ont, à peu près, apporté les mêmes réponses aux interrogations du juge. L'armateur Sadoune Maâmar, dont le port d'attache est Ben-Haroun, dans la wilaya de Tipasa, indiquera, au cours de son audition, que n'ayant pas bénéficié d'une autorisation de pêche du thon, lors de la précédente campagne, il s'est préparé pour celle de 2009 et qu'il a mis tous les moyens nécessaires à cela.

Mais devant le refus d'être reçu au ministère, il a pris contact avec Hasni Hachemi, un armateur algérien ne disposant pas d'équipements nécessaires à la pêche au thon, mais qui aurait «des facilités pour s'introduire au ministère».

«Une fois à l'intérieur du bureau du secrétaire général, j'ai constaté la présence aussi de Hasni. Le secrétaire général m'a assuré verbalement d'une autorisation mais tout en la conditionnant à la participation de ce dernier.» Pour les modalités de cet accord, il nous a demandé de le faire hors du ministère. Il dira, par ailleurs, que la zone de pêche était définie et connue des deux parties (algérienne et turque) à l'avance. Sadoune dément, par ailleurs, la déclaration qui lui est prêtée d'avoir manifesté son désir de se retirer de la pêche, comme cela a été rapporté dans les comptes rendus des inspecteurs du ministère de la Pêche.

C'est aussi l'étonnement du juge qui ne comprend pas pourquoi un armateur qui s'est préparé pour cette campagne, en investissant beaucoup d'argent, désire subitement se retirer pour mieux le faire l'année prochaine. Pour sa part, le secrétaire général du ministère de la Pêche, tout en reconnaissant avoir autorisé verbalement les deux armateurs algériens à s'associer pour cette campagne, avancera, pour se déculpabiliser, le fait qu'il y avait un vide juridique concernant la définition de la partie à laquelle revient le droit d'accorder ces autorisations. Il lui est également reproché d'avoir failli induire en erreur le wali de Annaba, en lui adressant une correspondance, en contradiction des lois en la matière, lui demandant d'entreprendre des mesures pour le lâchage de la preuve du délit. Quant au directeur des pêches du ministère, il a réfuté toutes les accusations le concernant, affirmant qu'il n'est pas responsable d'une situation assez confuse dans cette affaire, et que celle-ci est du seul ressort des hauts responsables du ministère qui n'ont pas mis au point les modalités d'octroi du permis de pêche du thon d'une façon claire. Il fera savoir qu'il est sous une demande de suspension de la part du secrétaire général depuis février 2009, ajoutant que c'est lui-même qui a averti les gardes-côtes de la façade maritime d'Annaba sur l'illégalité de l'opération de pêche.

Son avocat, qui relèvera les traditions orales ayant cours «même au sein de nos administrations», dira dans sa plaidoirie qu'«on veut faire payer mon mandant pour des fautes qu'il n'a pas commises».

Les autres avocats de la défense ont essayé de dégager la responsabilité de leurs mandants dans cette affaire, qui constitue la troisième du genre pour la campagne 2009, mais qui n'ont pas eu autant d'intérêt que celle mettant en cause les Turcs. Cette question mérite des éclaircissements de la part du ministère de la Pêche. En effet, il y a eu deux affaires similaires entre armateurs algériens et étrangers (Tunisiens et Maltais).

Mais, plus grave encore, il y a eu fuite avec le produit de pêche vers l'étranger des armateurs étrangers et nationaux, en compagnie des inspecteurs du ministère qui étaient à bord des thoniers. La quantité de thon ayant ainsi pris la direction de pays étrangers est estimée à plus de 700 tonnes. A la fin des plaidoiries, le juge Moncef Benbakir a décidé de mettre en délibéré l'affaire, précisant que le verdict sera prononcé le 13 octobre courant.

A. Bouacha

DRAME À GUÉ DE CONSTANTINE

Un policier en faction tue deux citoyens

Deux jeunes, Khaled Herira (25 ans) et Mourad Ferouan (28 ans), ont été tués par un policier en faction devant le commissariat de police de Gué de Constantine. Cela s'est passé mercredi tard dans la soirée. Le drame a suscité émoi et consternation au sein de la population locale (Semar et Gué de Constantine). Les familles des défunts revendiquent «vérité et justice».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - S'agit-il d'une bavure ? Selon un communiqué de presse rendu public, la cellule de communication et presse de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), l'auteur de l'acte «a été aussitôt arrêté par ses collègues, désarmé et placé en garde à vue au niveau de la division centre de la police judiciaire, en charge de l'enquête». La même source ne précise pas les circonstances dans lesquelles s'est produit le drame.

Selon la même source, «un policier relevant de la 11e Sûreté urbaine de Gué de Constantine, de faction devant le siège de la structure, a, durant la nuit du 7 octobre 2009, vers 22h 30, tiré, dans des circonstances qui restent à déterminer, sur deux citoyens qui circulaient à bord d'une Peugeot 307 à la hauteur de ladite structure, les atteignant mortellement et occasionnant des blessures à un policier qui était sur place».

Le père de l'une des victimes, en l'occurrence M. M. Herira, âgé de 78 ans, n'arrive toujours pas à admettre la disparition de son fils. «On nous a informé que Khaled a été victime d'un accident. C'est une fois sur les lieux qu'on a appris ce qui s'était réellement passé. Mon fils comme son ami ont été criblés de balles.»

Selon notre interlocuteur, les deux jeunes hommes étaient à l'intérieur du véhicule lorsqu'ils ont essuyé des rafales. «Ils transportaient de la tamina pour le frère de Khaled habitant à Semmar dont la femme venait d'accoucher, explique le vieil homme, qui ajoute : «Sur place, on m'a dit que le policier a piqué une crise. Alors moi je dis que s'il ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales, pourquoi lui a-t-on permis de porter une arme ? Je demande que toute la lumière soit faite sur cette affaire». Selon des sources citées par des médias, «la famille, les amis et tous ceux qui connaissaient les deux jeunes victimes ont attesté de leur bonne conduite et de leur moralité». «Khaled fait de la livraison de fruits et légumes. Mourad, quant à lui, vend des bijoux. Ce sont des jeunes exemplaires.»

Après autopsie, les corps des deux victimes ont été conduits au domicile familial. Ils ont été inhumés en début de soirée, au cimetière d'El Alia, en présence d'un représentant du directeur général de la Sûreté nationale, Ali Tounsi. Il est à noter que pour la DGSN, qui a tenu à présenter ses condoléances aux familles des victimes, les circonstances dans lesquelles s'est produit ce drame restent à déterminer. Il y a lieu de rappeler qu'il y a quelques mois, un policier, qui assistait au procès de son frère à Béjaïa, avait pris en otage le procureur général adjoint à l'intérieur du tribunal de cette ville avant d'être arrêté par la police.

Le policier, mécontent de la condamnation de son frère pour trafic de drogue, avait brandi son arme et s'était mis à proférer des menaces.

A. B.

BÉJAÏA : ENLEVÉ PAR UN GROUPE D'INDIVIDUS LA SEMAINE DERNIÈRE

Un homme de 59 ans retrouvé mort à Sidi-Aïch

Enlevé par un groupe d'individus dans la matinée de lundi dernier, un homme âgé de 59 ans, éleveur de profession, dans la commune d'El-Flaye, a été retrouvé dans l'après-midi de jeudi dernier mort étranglé par ses ravisseurs au lieu-dit Aâki non loin de la bifurcation menant vers le village de Flih, dans la commune de Tifra. La nouvelle de ce crime abominable commis sur un honnête père de famille a jeté émoi et consternation au sein de toute la population de sa commune natale, Tinebdar, et toute la région de Sidi-Aïch. Le corps de la victime a été retrouvé en bas de la chaussée suite à une vaste opération de ratissage menée dans la région par la population. Le véhicule de la victime a été retrouvé sur le chemin communal reliant le village de Tiniri (Akfadou) et la ville de Sidi-Aïch, en bas du village Tapount, le jour-même de son enlèvement. Selon des informations en notre possession, les clés de contact ont été retrouvés sur le siège du véhicule. Père de trois enfants, la malheureuse victime jouissait d'une grande estime auprès de tous ceux qui l'ont connu. Une enquête a été immédiatement ouverte par les éléments de la Gendarmerie nationale pour élucider cet odieux crime. **R. R.**